

COMMUNICATION FINANCIERE CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le conseil d'administration de TMPA s'est réuni le 20 février 2023 en vue d'examiner l'activité et d'arrêter les comptes au titre de l'exercice 2022.

« Tanger Med Port Authority » par abréviation « TMPA », est la filiale de « Tanger Med Special Agency » en charge de la gestion du Port Tanger Med 1, du Port Passagers et rouliers et du Port Tanger Med 2.

L'année 2022 a été marquée par la croissance de l'ensemble des indicateurs portuaires. Le complexe portuaire Tanger Med maintient son leadership méditerranéen et africain, il confirme également son rôle comme plateforme de référence pour les importations et exportations nationales.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES TRAFICS DU COMPLEXE PORTUAIRE TANGER MED



107,8 M (T)
Tonnage Global
+6% PAR RAPPORT À 2021



7,59 MEVP*
Conteneurs
+6% PAR RAPPORT À 2021



459 091
Camions TIR
+13% PAR RAPPORT À 2021



478 589
Véhicules Neufs
+11% PAR RAPPORT À 2021



9,3 M (T)
Vrac Liquide
+6% PAR RAPPORT À 2021

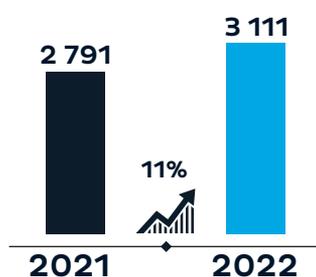


404 007 (T)
Vrac Solide
+18% PAR RAPPORT À 2021

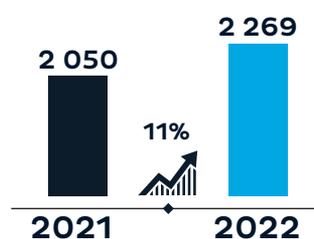
*Équivalent Vingt Pieds

INDICATEURS FINANCIERS

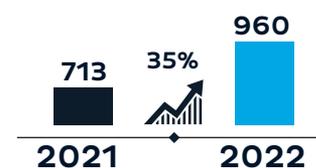
CHIFFRE D'AFFAIRES en Mdhs



EBE en Mdhs



RÉSULTAT NET en Mdhs



COMPTES SOCIAUX DE TANGER MED PORT AUTHORITY AU 31 DÉCEMBRE 2022



BILAN ACTIF AU 31.12.2022 EN MILLIERS DH

ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT
	Brut	Amort & provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	76 415	32 143	44 273	23 317
- Frais préliminaires	-	-	-	-
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	76 415	32 143	44 273	23 317
- Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	10 070 060	87 208	9 982 851	9 977 897
- Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires	105 591	87 208	18 382	18 914
- Fonds commercial	9 957 749	-	9 957 749	9 957 749
- Autres immobilisations incorporelles	6 720	-	6 720	1 233
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	24 170 405	5 039 872	19 130 533	18 921 009
- Terrains	-	-	-	-
- Constructions	21 420 848	4 488 167	16 932 681	17 126 254
- Installations techniques, matériel et outillage	558 626	392 773	165 853	143 672
- Matériel transport	18 525	11 858	6 667	950
- Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	223 551	143 872	79 679	80 529
- Autres immobilisations corporelles	3 603	3 202	401	1 104
- Immobilisations corporelles en cours	1945 252	-	1945 252	1 568 499
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	44 795	-	44 795	44 795
- Prêts immobilisés	-	-	-	-
- Autres créances financières	44 795	-	44 795	44 795
- Titres de participation	-	-	-	-
- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	77 377	-	77 377	-
- Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
- Augmentation des dettes financières	77 377	-	77 377	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	34 439 051	5 159 223	29 279 828	28 967 018
STOCKS (F)	9 147	-	9 147	8 367
- Marchandises	-	-	-	-
- Matières et fournitures, consommables	9 147	-	9 147	8 367
- Produits en cours	-	-	-	-
- produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-
- Produits finis	-	-	-	-
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 060 108	165 737	894 370	739 498
- Fournis, débiteurs, avances et acomptes	13 875	-	13 875	19 171
- Clients et comptes rattachés	924 629	165 737	758 891	630 486
- Personnel	-	-	-	-
- Etat	74 324	-	74 324	48 311
- Comptes d'associés	-	-	-	-
- Autres débiteurs	40 536	-	40 536	38 198
- Comptes de régularisation-Actif	6 744	-	6 744	3 333
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	931 443	-	931 443	275 900
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (I)	778	-	778	10 742
- (Éléments circulants)	-	-	-	-
TOTAL II (F+G+H+I)	2 001 476	165 737	1 835 738	1 034 508
TRÉSORERIE - ACTIF	232 050	-	232 050	709 123
- Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	-
- Banques, TG et CCP	232 040	-	232 040	709 055
- Caisse, Régie d'avances et accreditifs	10	-	10	68
TOTAL III	232 050	-	232 050	709 123
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	36 672 577	5 324 960	31 347 617	30 710 649

BILAN PASSIF AU 31.12.2022 EN MILLIERS DH

PASSIF	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES	17 400 000	17 400 000	17 400 000
- Capital social ou personnel (1)	-	-	-
- Moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé dont vers.	-	-	-
- Moins : Capital appelé	-	-	-
- Moins : Dont versé	-	-	-
- Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 066 947	1 066 947	1 066 947
- Écarts de réévaluation	-	-	-
- Réserve légale	19 865	660	328 719
- Autres réserves	-	-	-
- Report à nouveau (2)	-	-	-
- Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-	-
- Résultat net de l'exercice (2)	960 273	712 805	712 805
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	19 447 085	18 851 693	18 851 693
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (A)	285 547	298 472	298 472
- Subventions d'investissement	285 547	298 472	298 472
- Provisions réglementées	-	-	-
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (Ajout)	-	-	-
DETTES DE FINANCEMENT (B)	10 217 989	10 162 336	10 162 336
- Emprunts obligataires	5 075 000	5 075 000	5 075 000
- Autres dettes de financement	5 142 989	5 087 336	5 087 336
DETTES DE FINANCEMENT (Ajout)	-	-	-
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	568 320	263 645	263 645
- Provisions pour charges	490 344	263 645	263 645
- Provisions pour risques	77 976	-	-
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	12 323	248 507	248 507
- Augmentation des créances immobilisées	-	-	-
- Diminution des dettes de financement	12 323	248 507	248 507
TOTAL I (A+B+C+D+E)	30 531 264	29 824 653	29 824 653
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	797 250	874 493	874 493
- Fournisseurs et comptes rattachés	475 483	524 506	524 506
- Clients créditeurs, avances et acomptes	21 653	15 507	15 507
- Personnel	4 976	19 347	19 347
- Organismes sociaux	11 513	347	347
- Etat	35 705	26 686	26 686
- Comptes d'associés	-	-	-
- Autres créances	21 514	17 951	17 951
- Comptes de régularisation - passif	226 406	240 147	240 147
Autres provisions pour risques et charges (G)	778	10 742	10 742
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (H) (ÉLÉMENTS CIRCULANTS I)	18 325	761	761
TOTAL II (F+G+H)	816 332	885 995	885 995
TRÉSORERIE PASSIF	-	-	-
- Crédits d'escompte	-	-	-
- Crédits de trésorerie	-	-	-
- Banques (soldes créditeurs)	0	0	0
TOTAL III	0	0	0
TOTAL I+II+III	31 347 617	30 710 649	30 710 649

(1) Capital personnel débiteur (2) bénéficiaire (+); déficitaire (-)

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES HORS TAXES AU 31.12.2022 EN MILLIERS DH

NATURE	OPÉRATIONS		TOTAL DE L'EXERCICE 3-2+1	TOTAL DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	concernant les exercices précédents		
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-	-	-
- Ventes de marchandises	-	-	-	-
- Ventes de biens et services produits	3 111 161	-	3 111 161	2 791 121
- Chiffres d'affaires	3 111 161	-	3 111 161	2 791 121
- Variation de stock de produits	-	-	-	-
- Immobilisations produites pour l'Espe p/elle-même	-	-	-	-
- Subvention d'exploitation	-	-	-	-
- Autres produits d'exploitation	4 194	-	4 194	3 542
- Reprises d'exploitation, transfert de charges	22 899	-	22 899	8 253
TOTAL I	3 138 254	-	3 138 254	2 802 916
II. CHARGES D'EXPLOITATION	-	-	-	-
- Achats revendus de marchandises	-	-	-	-
- Achat consommés de matières et de fournitures	467 265	-	467 265	436 327
- Autres charges externes	260 674	-	260 674	206 743
- Impôts et taxes	8	-	8	48
- Charges de personnel	114 115	-	114 115	98 129
- Autres charges d'exploitation	-	-	-	-
- Dotations d'exploitation	913 065	-	913 065	849 559
TOTAL II	1 755 127	-	1 755 127	1 590 805
III. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 383 127	-	1 383 127	1 212 112
PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	-
- Gains de change	-	-	-	-
- Gains de change	87 372	-	87 372	41 220
- Intérêts et autres produits financiers	13 079	-	13 079	10 402
- Reprises financières, transfert de charges	12 083	-	12 083	2 564
TOTAL IV	112 534	-	112 534	54 185
CHARGES FINANCIÈRES	-	-	-	-
- Charges d'intérêts	410 201	-	410 201	429 203
- Pertes de changes	13 151	-	13 151	42 479
- Autres charges financières	-	-	-	-
- Dotations financières	78 154	-	78 154	10 742
TOTAL V	501 506	-	501 506	482 425
VII. RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	-388 972	-	-388 972	-428 239
RÉSULTAT COURANT (III+VI)	994 155	-	994 155	783 873

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)
2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES HORS TAXES (SUITE) EN MILLIERS DH

NATURE	OPÉRATIONS		TOTAL DE L'EXERCICE 3-2+1	TOTAL DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice 1	Exercices précédents 2		
VIII. RÉSULTAT COURANT (reports)	-	-	-	-
PRODUITS NON COURANTS	-	-	-	-
- Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
- Subventions d'équilibre	-	-	-	-
- Reprises sur subventions d'investissement	12 924	-	12 924	11 174
- Autres produits non courants	4 089	-	4 089	8 718
- Reprises non courantes, transferts de charges	-	-	-	-
TOTAL VIII	17 014	-	17 014	19 293
IX. CHARGES NON COURANTES	-	-	-	-
- Valeurs nettes d'amort. des immo cédées	665	-	665	58 900
- Subventions accordées	-	-	-	-
- Autres charges non courantes	50 230	-	50 230	5 616
- Dotations non courantes aux amortiss. et provision	-	-	-	-
TOTAL IX	50 895	-	50 895	64 516
X. RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-33 882	-	-33 882	-45 223
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)	960 273	-	960 273	738 650
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	-	-	-	-
- Impôts sur les résultats	-	-	-	-
RÉSULTAT NET (XI-XII)	960 273	-	960 273	712 805
XIV. TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	3 267 802	-	3 267 802	2 876 394
XV. TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)	2 307 528	-	2 307 528	2 163 589
XVI. RÉSULTAT NET (XIV-XV)	960 273	-	960 273	712 805

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT EN MILLIERS DH

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ OU -)		EN MILLIERS DH	
- Bénéfice +	960 273	712 805	
- Perte -	-	-	
Dotations d'exploitation	901 890	4 183 332	
Dotations financières	77 377	-	
Dotations non courantes	-	-	
Reprises d'exploitation	-	-	
Reprises financières	-	-	
Reprises non courantes (2/3)	12 924	34 698	
Produits des cessions d'immobilisation (1)	-	-	
Valeurs nettes des immobilisations cédées	665	-	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	1 927 281	4 861 439	
Distributions de bénéfices	364 881	-	
I. AUTOFINANCEMENT	1 562 399	4 861 439	

ÉTAT DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (E.S.G) EN MILLIERS DH

	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
	EMPLOIS	RESSOURCES	
Ventes de marchandises (en l'état)	-	-	-
Achats revendus de marchandises	-	-	-
MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT	-	-	-
PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	3 111 161	2 791 121	2 791 121
Ventes de biens et services produits	3 111 161	2 791 121	2 791 121
Variation de stocks de produits	-	-	-
Immobilisations produites par l'Espe pour elle-même	-	-	-
CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	727 939	643 069	643 069
Achats consommés de matières et fournitures	467 265	436 327	436 327
Autres charges externes	260 674	206 743	206 743
VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	2 383 222	2 148 052	2 148 052
Subventions d'exploitation	-	-	-
Impôts et taxes	8	48	48
Charges de personnel	114 115	98 129	98 129
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) OU	2 269 098	2 049 875	2 049 875
INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)	-	-	-
Autres produits d'exploitation	4 194	3 542	3 542

COMPTES SOCIAUX DE TANGER MED PORT AUTHORITY AU 31 DÉCEMBRE 2022

Aux Actionnaires de la société
TANGER MED PORT AUTHORITY S.A
Zone Franche Ksar El Majaz Oued R'Mel
Commune Anjra, Route de Fnideq
Tanger

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **TANGER MED PORT AUTHORITY S.A**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 19 732 632 082,15 MAD dont un bénéfice net de 960 273 126,07 MAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 février 2023 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **TANGER MED PORT AUTHORITY S.A** au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux redevances variables de concession des activités de conception, construction, exploitation du terminal conteneurs ; aux droits nautiques et droits de port sur navires ; et aux droits de port sur marchandises

Questions clés identifiées	Nos réponses
En application des termes des documents de concession, TMPA concède au concessionnaire, le droit d'effectuer les opérations de conception, de financement, de réalisation et de mise en service du terminal à conteneurs à l'intérieur du périmètre de la concession, en contrepartie d'une redevance variable et fixe. La redevance variable est facturée en fonction du volume d'activité cumulé durant l'exercice.	Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à : <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la facturation des redevances de concessions, à la gestion des escales et aux droits de port ; Tester les activités de contrôles des mises en place par la direction pour fiabiliser les données utilisées pour la détermination des redevances et droits ; Tester par sondage les modalités clés déterminant les redevances et droits et leurs calculs.
Les droits de port sur navires et les droits nautiques sont facturés pour tout navire franchissant les limites administratives du port.	
Les droits de port sur marchandises sont applicables aux conteneurs et font l'objet d'une facturation à l'unité EVP (équivalent vingt pieds) par type d'opération.	
En raison de leurs contributions dans le chiffre d'affaires total de la société et de leurs modalités de détermination, ces redevances et droits sont considérés comme un point clé de l'audit.	

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 février 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Fidarc Grant Thornton
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 43 00 - Fax : 05 22 29 86 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT

DELOITTE
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 43 00 - Fax : 05 22 29 86 70

Adnane FAOUZI
Associé

TANGER MED PORT AUTHORITY S.A "TMPA"
SOCIETE ANONYME A CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 17.400.000.400 DIRHAMS CONVERTIBLES
REGISTRE DU COMMERCE N° 45349, TANGER – ICE N° 000053439000022
SIEGE SOCIAL : ZONE FRANCHE DE KSAR EL MAJAZ, OUED R'MEL,
COMMUNE ANJRA ROUTE DE FNIDEQ - TANGER

AVIS DE RÉUNION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société TANGER MED PORT AUTHORITY S.A par abréviation TMPA , Société Anonyme, au capital de 17.400.000.400 de Dirhams convertibles, ayant son siège à la Zone Franche de Ksar El Majaz, Oued R'Mel, Commune Anjra route de Fnideq – Tanger, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui se tiendra le 31 mars 2023 à 10 heures au bureau de TMSA, Route de Rabat à Tanger, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires
2. Présentation de l'activité de l'exercice 2022 et examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
3. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2022 et sur les conventions visées à l'article 56 loi n° 17 95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée
4. Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 56 et suivant de la loi n 17 95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée
5. Approbation des comptes de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2022
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration
7. Affectation du résultat de l'exercice 2022
8. Désignation du commissaire aux comptes
9. Questions diverses

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception 20 jours au moins avant la date de la tenue de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RÉOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et la considère valable dans tous ses effets.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice faisant apparaître un résultat net bénéficiaire de 960 273 126,07 Dirhams.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIÈME RÉOLUTION

- Bénéfice net comptable :	960 273 126,07 Dirhams
- Réserve légale :	48 013 656,30 Dirhams
- Bénéfice distribuable :	912 259 469,77 Dirhams
- Dividendes :	638 581 628,84 Dirhams
- Report à nouveau :	273 677 840,93 Dirhams

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende total de 638 581 628,84 Dirhams et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 30 septembre 2023.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la mission du commissaire aux comptes FIDAROC Grant Thornton est arrivée à son terme et décide de nommer CROWE HORWATH commissaire aux comptes pour la durée légale de trois (3) années 2023, 2024, 2025.

SIXIÈME RÉOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.